



Conseil municipal

Jeudi 2 juillet 2026

Sous la Présidence de Mme Pascale GUAGNI-LE MOING

Présents :

Les conseillers municipaux :

Mesdames Sylvie Dhont, Cécile Pierron, Emilie Roques

Messieurs Stéphane Corgnac, Dominique Goncalvè, Eric Terrien, Philippe Perez

Madame Aurore Castagnet, 3ème Adjointe,

Madame Céline Tréjaut, 1ère Adjointe,

Madame Pascale Guagni Le-Moing, Maire

Absences excusées :

Rémy Bouchez

Aurélien Laurent, 2ème Adjoint

Secrétaire de séance : Mr Eric Terrien.

Date de la convocation de la séance : le 26/06/2026

Début de séance : 19H30

Cimetière

Cap Blanc : Il sera nécessaire de reprendre l'ensemble de la fixation du système d'arrosage du nouveau cimetière. L'achat de petits piquets de fixation est prévu pour maintenir correctement les tuyaux d'arrosage au pied des plantations. Les constatations effectuées montrent que les tuyaux ne sont pas suffisamment fixés, ce qui ne permet pas une irrigation précise et efficace des plants. Cette situation entraîne à la fois un gaspillage d'eau et un risque d'assèchement des végétaux ; à ce jour, 15 plants sont déjà morts.

Concernant la haie du cimetière, les Pépinières Cardon conseillent d'attendre l'automne pour remplacer les 15 pieds morts. L'achat de pipettes d'irrigation a été validé, afin d'arroser directement les pieds de la haie.

Les explications nécessaires concernant les travaux de bornage et de démarcation des emplacements du nouveau cimetière ont été transmises. 7 emplacements vendus mais non délimités et non bâtis ont été identifiés. Après relecture du règlement intérieur du cimetière, il apparaît qu'aucune intervention n'est possible sur ces concessions, celles-ci ayant été acquises avant l'entrée en vigueur du règlement, qui ne peut être appliqué rétroactivement. Ces concessions ayant par ailleurs moins de 30 ans, aucune procédure de reprise ne peut être engagée. En théorie, l'entretien de ces emplacements devrait donc être arrêté et les concessionnaires invités à l'assurer eux-mêmes. Ce point pourra être rediscuté.

Lors de la visite sur site, et compte tenu de l'évolution de la haie, il a été décidé de supprimer les emplacements 22 et 23 du carré 3, ainsi que les emplacements 14 et 15 du carré 4. Sur la base du travail de tracé réalisé par Mathieu, il a également été décidé de décaler l'ensemble des emplacements de 30 cm vers la haie. L'achat de 40 bornes pour identifier les repérages sera effectué, ainsi que la mise à jour du plan. Une anomalie a par ailleurs été constatée : Elabor n'a pas tenu compte des mètres carrés vendus sur les concessions non construites ; il faudra en tenir compte lors de la mise à jour du plan.

Dépôt de déchets

La mairie a été relancée au sujet de ce dossier. Un contact a été établi avec une personne concernée, qui a précisé ne l'être finalement que par des déchets naturels. Un courrier a donc été adressé à une autre personne impliquée. Un courrier a également été envoyé à cette même personne concernant le dépôt sauvage toujours présent sur l'allée concernée, avec la recommandation de déposer plainte. Un échange a eu lieu avec la gendarmerie afin de connaître les suites possibles. Depuis, cette personne s'est rendue en mairie pour signaler que ce dépôt ne lui était pas imputable, mais imputé à une autre partie.

Stationnement d'un manitou

Le stationnement d'un manitou avec les clés sur le contact et le code de démarrage a interpellé. La gendarmerie a été prévenue.

Circulation voirie communale

Signalement, vidéo à l'appui, de la vitesse excessive de certains véhicules (devant son domicile), ainsi que des dégradations sur la chaussée. Une visite sur place n'a rien permis de constater de particulier. Une réponse a été adressée, invitant à transmettre une photo précise en cas de trou ou d'affaissement constaté. Concernant la vitesse, il a été rappelé que des panneaux d'incitation sont déjà en place et que le conseil municipal a validé le choix de ne pas installer de ralentisseur à cet endroit. Il a également été rappelé que la loi interdit de filmer le domaine public avec une caméra personnelle.

Social

La situation de M. MZ a été signalée à la MDS.

Voirie

Au sujet des travaux du pont du Bédât, un remblai d'assise s'avère nécessaire sous l'ouvrage, occasionnant un surcoût de 15 000 €. L'arrêté pour le démarrage des travaux, prévu le 6 juillet, a été pris ; l'inventaire de la faune et de la flore a été reçu.

La zone de stationnement de covoiturage a été réalisée par le prestataire Sud Gironde Mobilité.

Concernant la sécurisation de l'agglomération « la Laurence », un rendez-vous avec le centre routier est prévu le 10 juillet.

Église

Le devis pour les travaux de charpente de la toiture de l'église s'élève à 7 419 €. Compte tenu de la subvention obtenue pour l'école et des autres éléments budgétaires, cela pourrait être envisageable. Validation du devis.

Le vitrail de l'église a été remplacé cette semaine. Un nouveau devis a été transmis pour un autre vitrail cassé.

La maintenance des cloches a été assurée cette semaine par l'entreprise Bodet Campanaire.

Logement communal – TF

TF quittera son logement le 20 juin. Le rendez-vous pour réaliser l'état des lieux est fixé le 1er ou le 3 juillet.

Logement communal – GS

GS a signalé plusieurs problèmes dans son logement : affaissement du parquet à plusieurs endroits et problème de cumulus. Une première évaluation de la situation a été demandée à Mathieu. Le problème de cumulus est résolu ; rien n'est à faire pour le parquet.

Vie associative – Tournoi de tennis

Le tournoi de tennis s'est bien déroulé, malgré un décalage dans la matinée (prévention / canicule). Les récompenses ont été appréciées. La réparation de la terrasse du club house avait été réalisée au préalable par Mathieu.

Brûlage – SDIS

Un changement de consigne a été donné par le SDIS concernant les autorisations de brûlage ; l'ensemble des autorisations devra leur être transmis.

Plan communal de sauvegarde

Le plan communal de sauvegarde a été présenté aux élus. Elaboré à la fin du dernier mandat, il a été activé dans le cadre du plan canicule.

École

Le conseil d'école a eu lieu. Le climat relationnel reste dégradé. La kermesse n'a pas eu lieu.

RPI

Une nouvelle secrétaire a été recrutée pour le RPI. Elle assurera une journée de travail par semaine, soit 8 heures hebdomadaires, à compter du 18 juin.

Une réunion du conseil syndical du RPI a eu lieu, avec un retour sur la présentation du RPI à la sous-préfecture. Malgré l'important travail préparatoire réalisé en amont et l'implication du sous-préfet pour soutenir le dossier, l'inspectrice est restée sur sa position : la fermeture est jugée inévitable au regard des effectifs, y compris compte tenu des futurs projets de logements sur Saint-Laurent.

Un projet de labellisation « Villages d'Avenir » est engagé. Une augmentation des tarifs périscolaires, de 25 à 30 centimes de l'heure, a été évoquée sans qu'une décision soit prise. La dette liée aux impayés de cantine est passée de 6 000 € à 3 000 €.

Une réunion avec le CVLV a également porté sur l'augmentation des heures de CD et l'arrêt de la prestation assurée par MD le midi, en lien avec la fermeture de classe et la baisse du nombre d'élèves à St-André.

Subvention DETR

Le sous-préfet a informé qu'une subvention DETR de 6 500 € a été obtenue pour la toiture de l'école.

Charpente de l'école

Dans le cadre des travaux de charpente de l'école, la suppression du conduit de cheminée a été demandée à V Labrèze.

Subventions (amendes minières)

La demande de subvention au titre des amendes minières reste en cours pour le secteur de l'Olive. La demande concernant Vieillemorte a en revanche été rejetée.

CVLV

Une assemblée générale du CVLV a eu lieu ; la réunion était particulièrement intéressante. Un courrier de soutien a été rédigé concernant leur projet d'acquisition de bâtiment. Leurs services ont beaucoup évolué ces dernières années et apportent une réelle plus-value au territoire.

Il a par ailleurs été convenu de ne pas recevoir le CVLV en conseil municipal, les informations transmises par le maire étant suffisantes pour les élus.

Climatisation – salle des fêtes

Le conseil municipal décide de faire chiffrer la climatisation de la salle des fêtes. Ainsi, même si le projet de climatisation de l'école et du bâtiment périscolaire ne se réalisait pas dans les temps, un plan B communal resterait disponible et maîtrisé par la commune.

Office de tourisme

Un message a été reçu de l'Office de tourisme. Une demande de rendez-vous avec un élu est formulée, afin de mettre en place un partenariat de communication auprès des habitants. Réponse favorable donnée, nous sommes en attente.

Site internet

Un problème rencontré sur le site internet a été résolu. Coralie travaille actuellement à sa refonte graphique. Des photos mettant en valeur la commune, réalisées par Stéphane, ont été présentées ; elles seront utilisées pour la refonte du site.

Un coût de 400 € sera à prévoir pour l'utilisation des services de Gironde Numérique. Une relance sera faite auprès d'eux concernant le DPO RGPD.

Fibre

Une réunion organisée par la CDC sur le déploiement de la fibre a eu lieu. De nouveaux contacts ont été obtenus pour signaler les anomalies constatées sur le secteur de Gillardeau ; ces contacts ont été utilisés et les réparations ont été faites.

Maïade

La Maïade a représenté une dépense d'environ 1 400 €, un montant qui reste raisonnable compte tenu d'une réserve importante de vin déjà commandée pour l'événement, le coût réel de l'opération étant donc très inférieur.

Il est proposé d'offrir un carton de vin à l'oncle d'Aurélien, en remerciement pour le pin mis à disposition.

Gravière

Après visite de la gravière, la végétation a fortement progressé et recouvre désormais une grande partie du site ; un entretien devra probablement être envisagé, les zones de stockage devenant difficiles à repérer.

Assemblée générale de la chasse

Plusieurs points ont été évoqués par la mairie, notamment la possibilité de faire appel à une société d'équarrissage à Reignac. L'association n'avait jusqu'ici jamais eu affaire à cette société. Un besoin est toutefois apparu dans la semaine : un chevreuil a été trouvé mort sur la voirie. La société d'équarrissage a accepté de le récupérer à condition qu'il soit

acheminé jusqu'au local technique communal, ce qui n'a pas paru logique, la commune ne disposant ni du matériel ni de l'habilitation pour déplacer du gibier mort. Il a donc été signifié qu'aucune solution n'était possible en l'état.

Des remerciements ont été adressés pour la régulation des ragondins, ainsi que pour l'assemblée générale exceptionnelle organisée suite à l'accident de tir du mois d'octobre.

Il a été vérifié que les membres de l'association sont bien formés à l'examen initial des carcasses (hygiène et venaison).

L'association fonctionne avec une année financière d'avance.

RH

Mise à jour des visites médicales du personnel et des formations obligatoires. Les prochains agents à partir en formation premiers secours dans l'année seront MA et MJ.

Schéma directeur cyclable

Examen des itinéraires : pas d'ajustement ni d'intégration prévus. Une alerte a toutefois été signalée concernant la sécurité de la zone.

Comptes rendus des réunions CDC et syndicats

À noter, pour le syndicat des eaux, la délocalisation de leurs locaux à Pian.

Fin de séance : 22H45

P. GUAGNI – LE MOING

C. TRÉJAUT

A. CASTAGNET

C. PIERRON

D. GONCALVES

A. LAURENT

S. DHONT

E. ROQUES

S. CORGNAC

P. PEREZ

E. TERRIEN

R. BOUCHEZ